

# COMMUNE DE MONTAUD

## **PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 03 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 03 décembre, à 20h30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

Etaient présents : MURDINET Michel, BOUCAUT Alain, COING-BELLEY Stéphane, DESPESE Philippe, GERBAUX Laurent, MANAUD Nicolas, CALVANI Pascal, CORVEZ Marion, PASCAL Philippe

Absents excusés : DAGUET Max a donné pouvoir à COING-BELLEY Stéphane

Absents : PONCET Corinne, COLBEAU Joël

Secrétaire : Marion CORVEZ a été nommé secrétaire.

Madame POBLET Pascale ouvre la séance du conseil municipal à 20h35.

### 1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 05 novembre 2019, avec 8 voix Pour.

## **2/ TRAVAUX – ATTRIBUTION**

La question est reportée pour décision au conseil du 07 janvier 2020 ou avant Noel

## **3/ TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

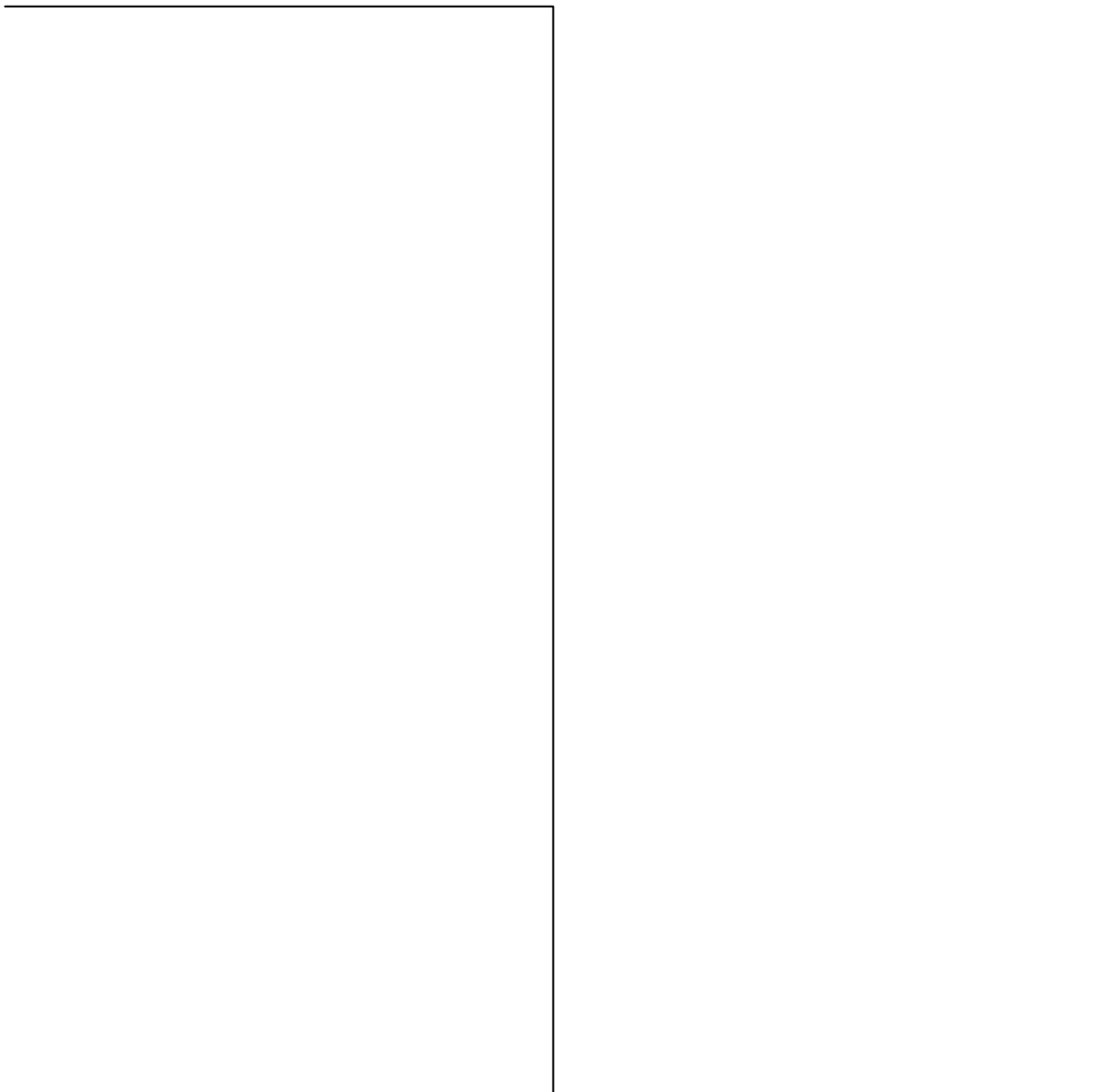
Dans le cadre du Plan Ecoles, Pascale Poblet et Philippe Despesse proposent de déposer un dossier de demande de subvention.

Les travaux portent sur les ouvertures extérieures, la charpente, l'insonorisation de la salle de motricité et l'aménagement d'un local de rangement

Le Conseil municipal

DECIDE, après vote par 10 voix Pour 1 Abstention, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Maison du Territoire Sud-Grésivaudan.

Le montant des travaux est estimé à 179 730,91 € Hors-Taxes.



# COMMUNE DE MONTAUD

## **4/ AFFOUAGE – CONSULTATION**

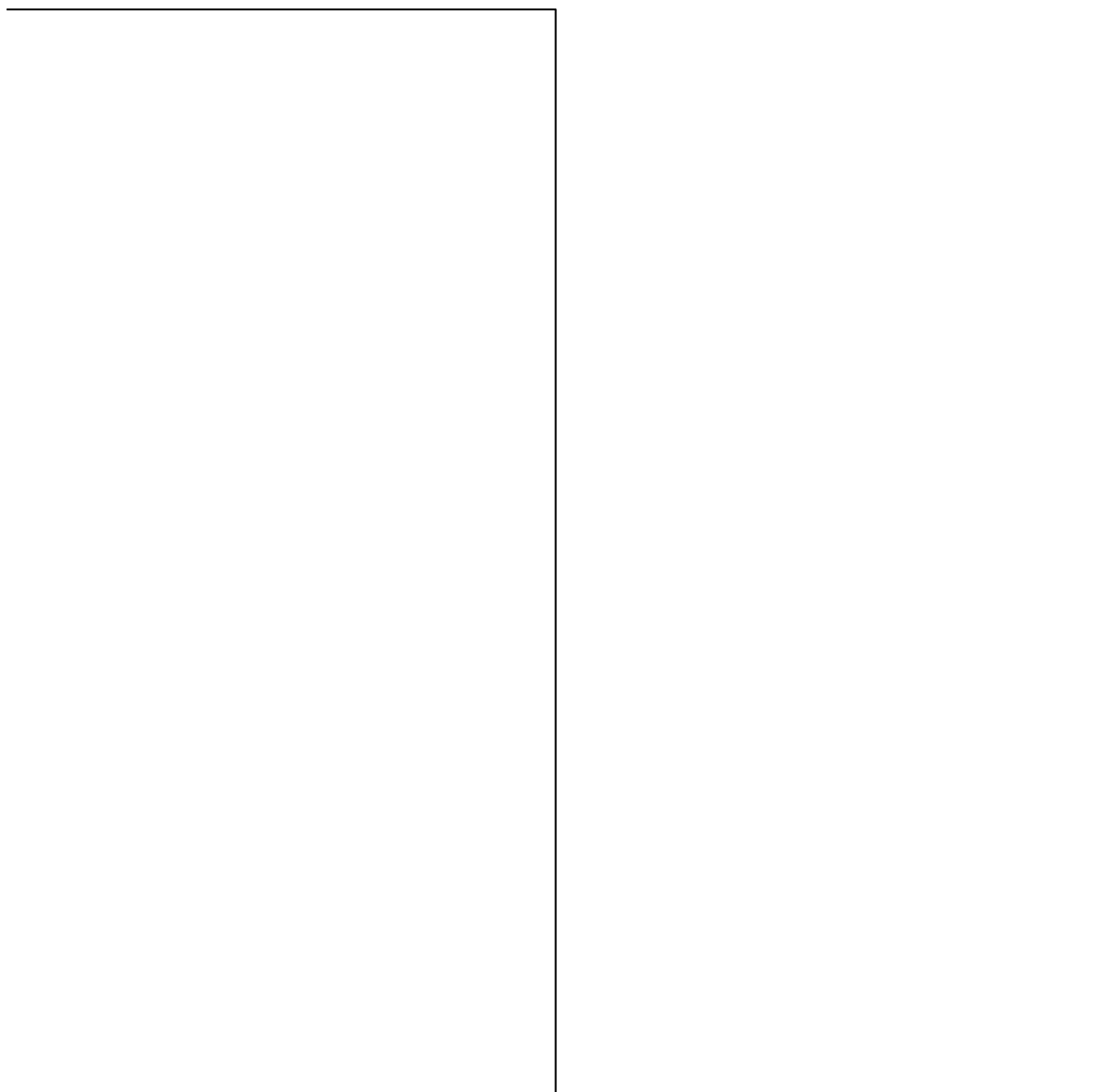
Dans le cadre de l'affouage prévu pour le printemps 2020,

Le Conseil municipal,

DECIDE,

après vote avec 9 voix Pour et 2 Abstentions,

de lancer une consultation en vue de trouver l'entreprise qui effectuera le travail de débardage, bucheronnage.



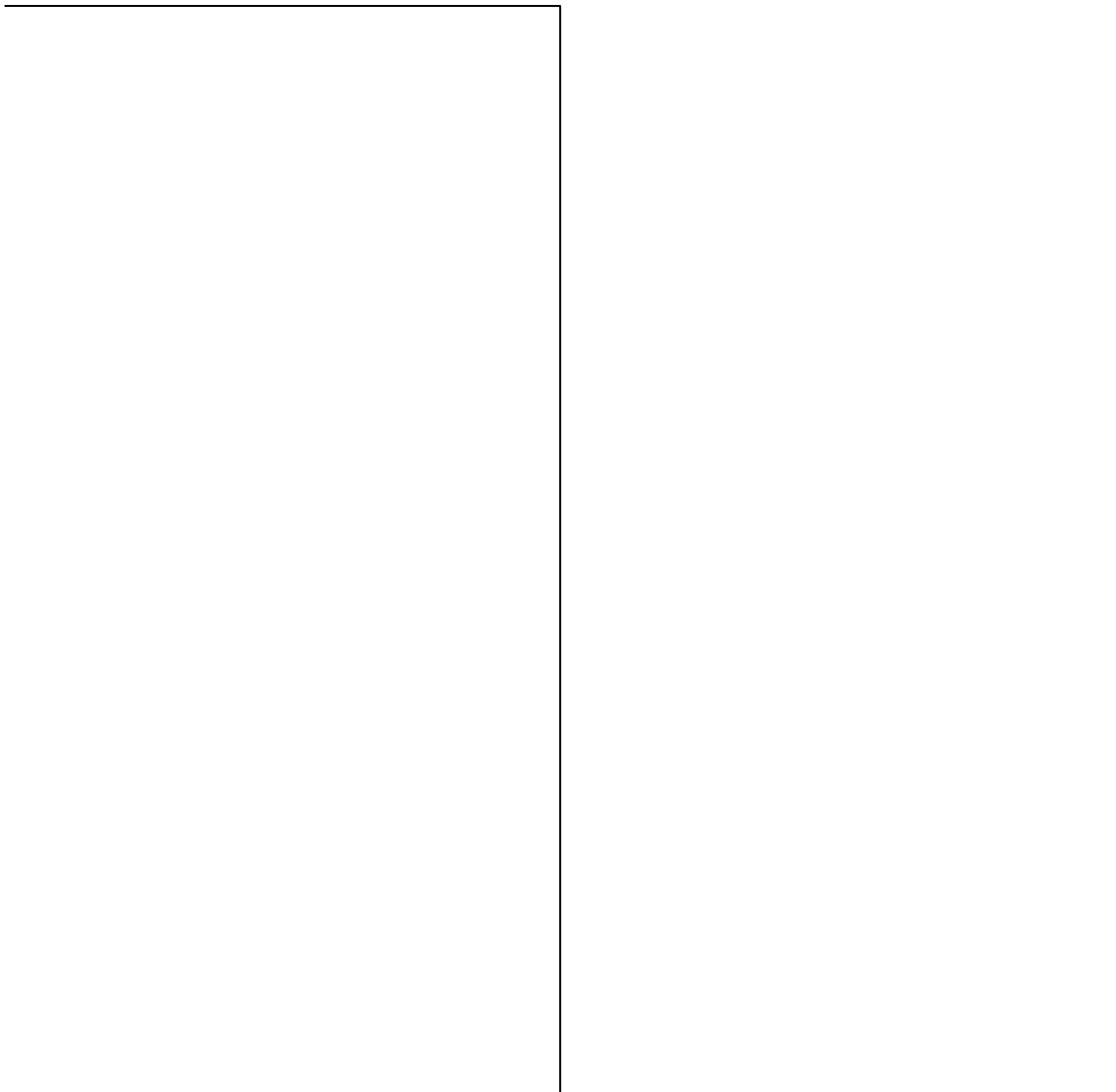
## **5/ VOIRIE COMMUNALE - CONSULTATION**

Monsieur Michel Murdinet, adjoint aux travaux, rappelle les travaux de voirie prévus et inscrits au budget 2019.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, après vote par 10 Pour 1 Abstention,

DECIDE de lancer la consultation des entreprises pour réalisation des travaux.

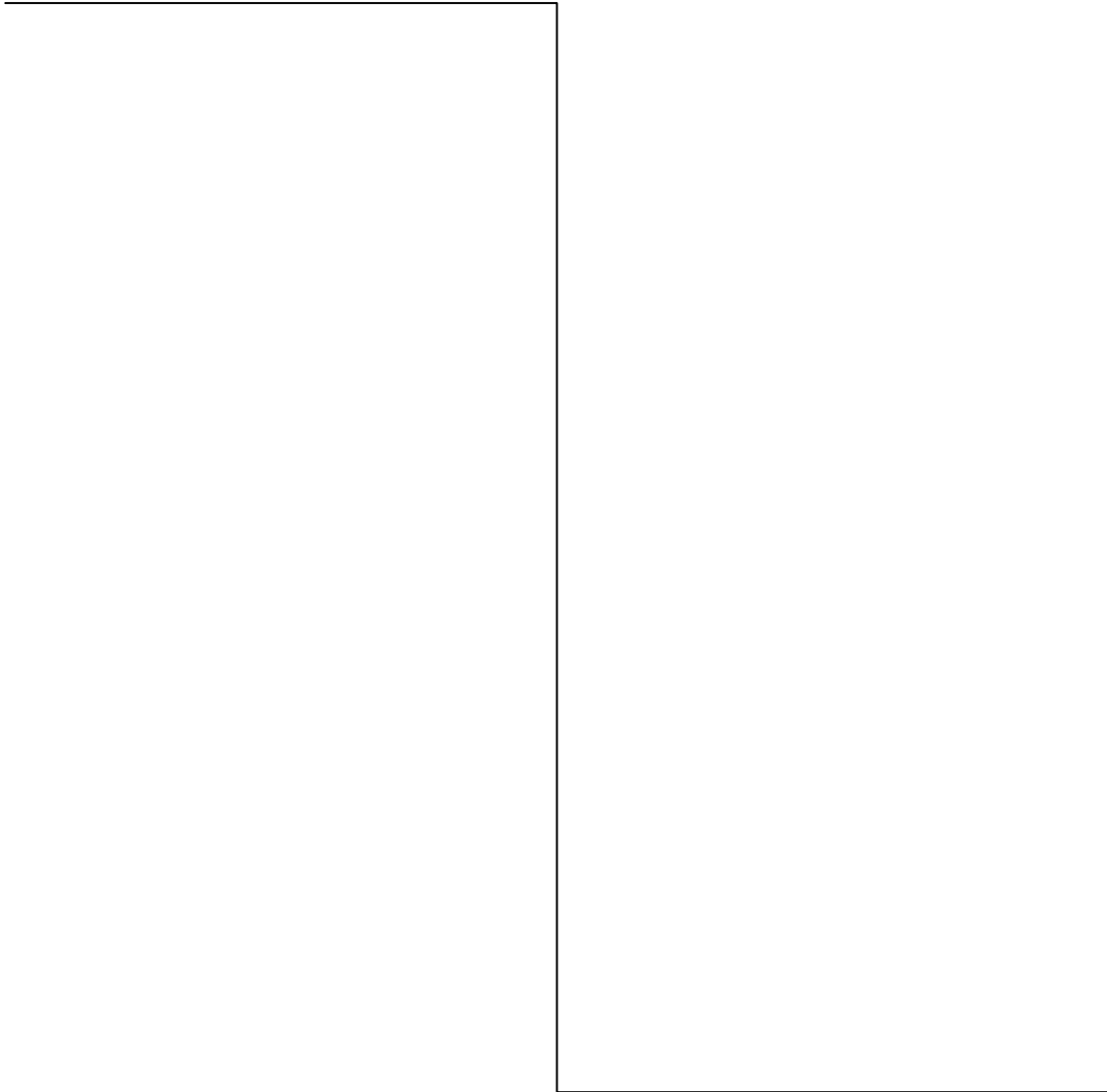


# COMMUNE DE MONTAUD

## **6/ DROIT DE PREEMPTION**

Madame la Maire DONNE connaissance au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner, déposé par le notaire, concernant les parcelles A 702 et A703, appartenant à Monsieur MICHEL David.

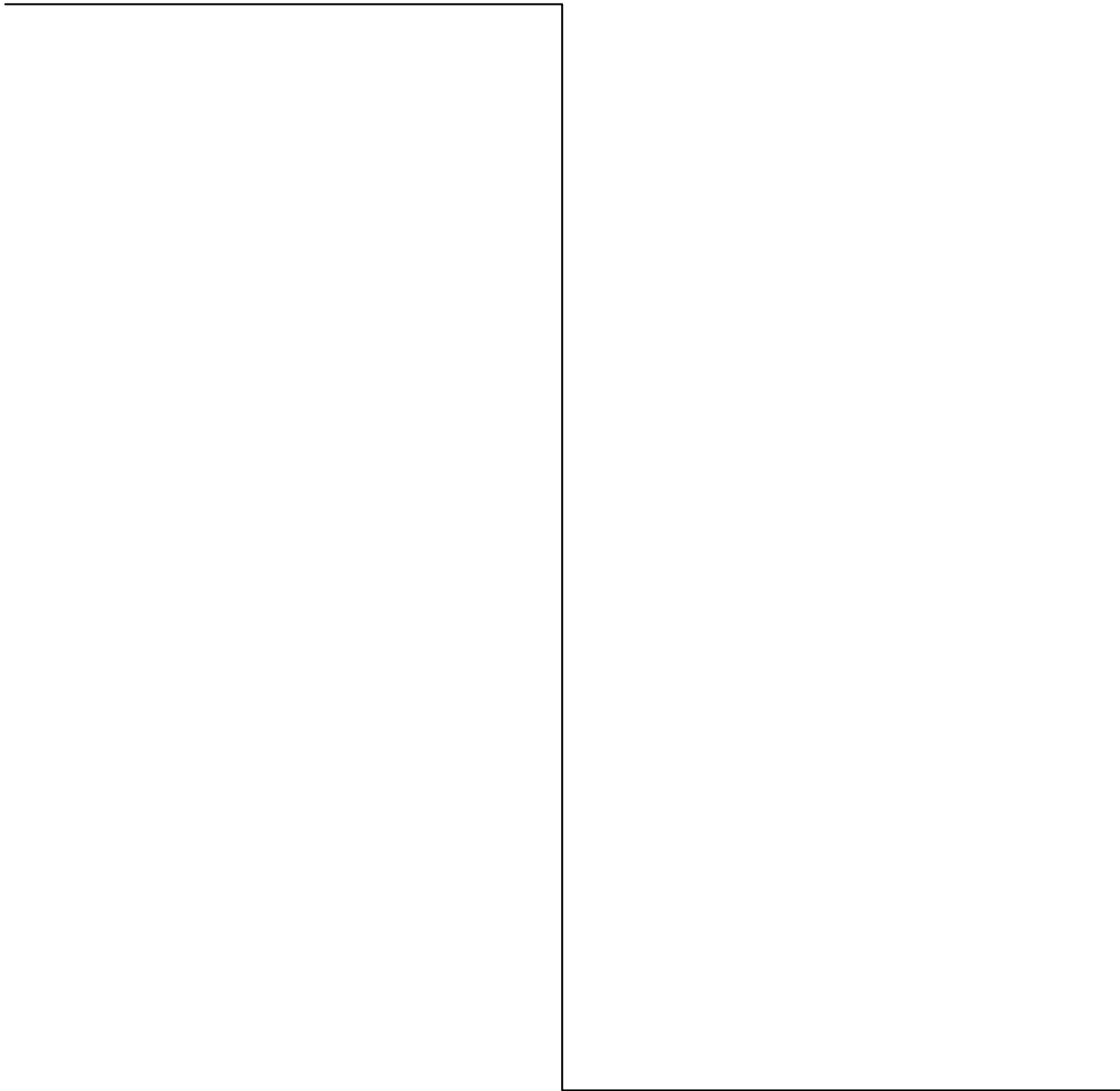
Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré, après vote par 10 voix Pour et 1 Abstention,  
DECIDE de ne pas préempter ces parcelles.



**7/ DROIT DE PREEMPTION**

Madame la Maire DONNE connaissance au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner, déposée par le notaire, concernant la parcelle B 146, située « Le Village » appartenant à Monsieur et Madame Vaz de Barros et comportant une maison d'habitation.

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré, après vote par 10 voix Pour et 1 abstention,  
DECIDE de ne pas préempter cette parcelle.

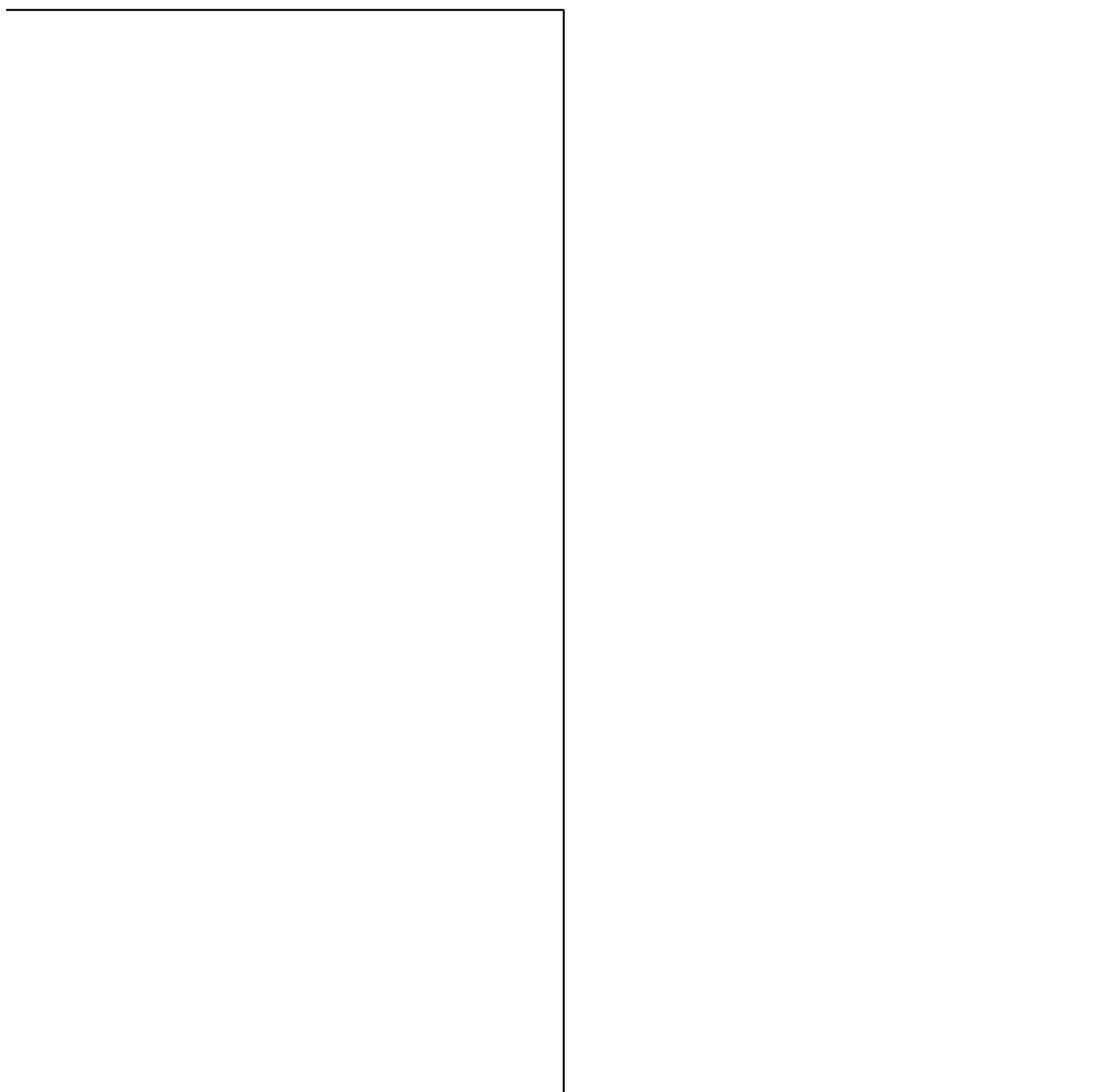


# COMMUNE DE MONTAUD

## **8/ VENTE PARCELLE - DROIT DE LA COMMUNE**

Madame la Maire DONNE connaissance au conseil municipal de la proposition de vente transmise par le notaire concernant la parcelle B239 appartenant à Monsieur Guillaud.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, après vote par 10 voix Pour et 1 Abstention,  
DECIDE de ne pas acquérir ladite parcelle.



**9/ VENTE PARCELLE - AVIS**

Monsieur Philippe DESPESSE DONNE connaissance au conseil municipal de l'évolution de la concertation avec la famille Michel concernant l'achat de la parcelle classée en terrain réservé et cadastrée section B numéro 683 d'une superficie de 799m<sup>2</sup>, située au Village.

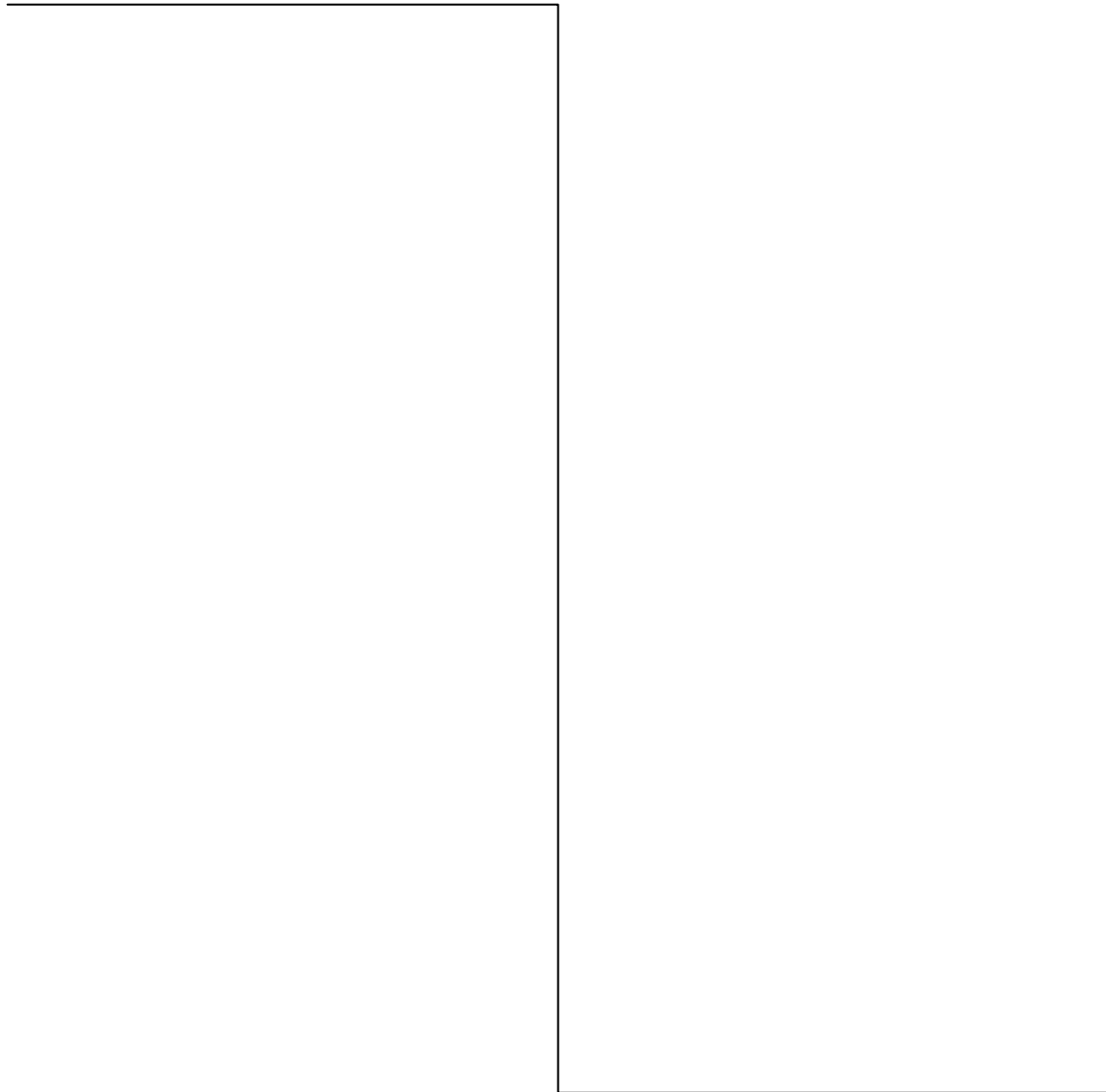
La famille Michel PROPOSE de vendre au prix de 95 000 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, après vote par 9 voix Pour et 2 Abstentions,

1/ DECIDE d'acquérir ladite parcelle au prix de 95 000€.

2/ DECIDE de passer un acte administratif et NOMME Monsieur Alain Boucaut notaire.





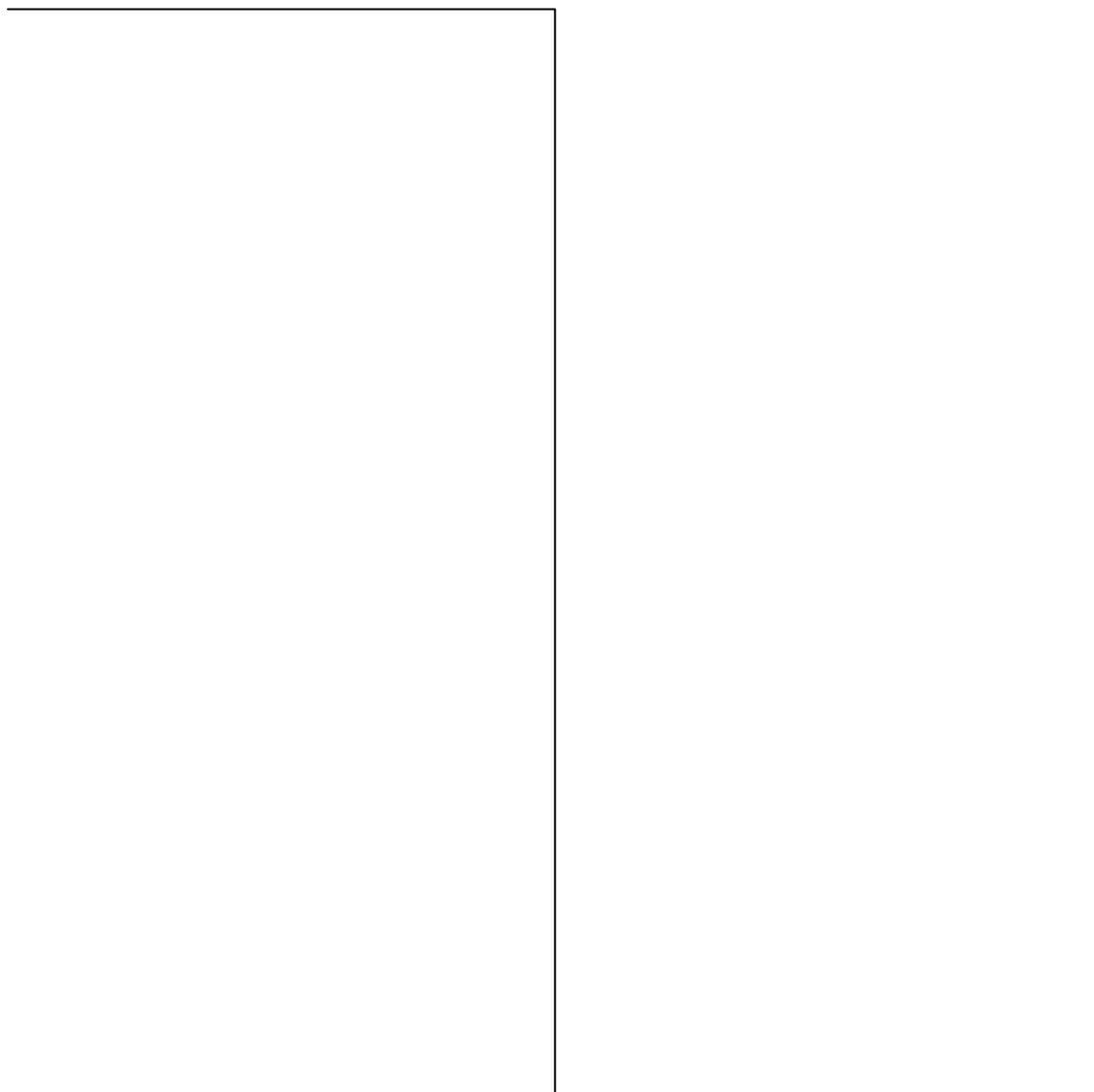
# COMMUNE DE MONTAUD

## **10/ VENTE PARCELLE - COLLOMBIERE**

Madame la Maire DONNE connaissance au conseil municipal du dossier de la route communale de Colombière (travaux de 1985)

Le Conseil municipal est d'accord pour une somme symbolique et pendre en charge les frais de notaire.

Cette question est à suivre.



**11/ REGIE DE RECETTES – MISE A JOUR DES TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

<b>LOCATION SALLE LA MONTAUDINE</b>	<b>au 01/01/2020</b>
<b>pour un week-end du samedi 8h au lundi 8h</b>	
Pour un particulier résident à Montaud	145 €
Pour un particulier limitrophe (Veurey)	145 €
Pour un particulier extérieur	450€
Pour une association de Montaud	95 €
Pour une association voisine	145 €
Pour une association extérieure	450 €
Pour une entreprise	550€
<b>pour un week-end du vendredi 12h au lundi 8h</b>	
Pour un particulier résident à Montaud	175 €
Pour un particulier limitrophe	175 €
Pour un particulier extérieur	485 €
<b>pour une journée – du samedi 8h au dimanche 8h ou du dimanche 8h au lundi 8h</b>	
Pour un particulier résident à Montaud	110 €
Pour un particulier limitrophe	110 €
Pour un particulier extérieur	335 €
Pour une association de Montaud	75 €
Pour une association voisine	110 €
Pour une association extérieure	335 €
Pour une entreprise	335 €
<b>Vaisselle et autres</b>	
Location de la vaisselle – Totalité	50 €
Location estrade	50 €
Caution pour Vaisselle	100 €
Caution pour Salle	2 000 €
Location pour évènement (quelques heures)	50 €
Location 8 tables et 30 chaises (maximum)	30 €
Caution Location chaises et tables	200 €
Location Associations montaudines	Gratuite pour 5 locations
Caution Annuelle pour associations montaudines	300 €
Pénalités pour ménage mal fait	150 €

## COMMUNE DE MONTAUD

<b>Fourniture de photocopies</b>			
Format A4	noir et blanc		0,10€
Format A4	couleur		0,20€
Format A3	noir et blanc		0,20€
Format A3	couleur		0,40€
<b>Autres articles</b>			
Carto guide du Pays de Vinay			6,00€
Carto guide des 4 Montagnes			6,00€
Carto guide Coulmes Royans			6,00€
Livret recettes	Le Vercors à table		6,00€
Livret recettes	Cuisiner le Vercors		6,00€
<b>Participation Repas nouvelle année</b>			
Conjoints et amis			30,00 €

Le Conseil municipal,  
Après vote par 10 voix Pour et 1 Abstention,  
FIXE les tarifs suivants concernant la vente des articles, la location de la salle et la participation au repas de la nouvelle année.

--

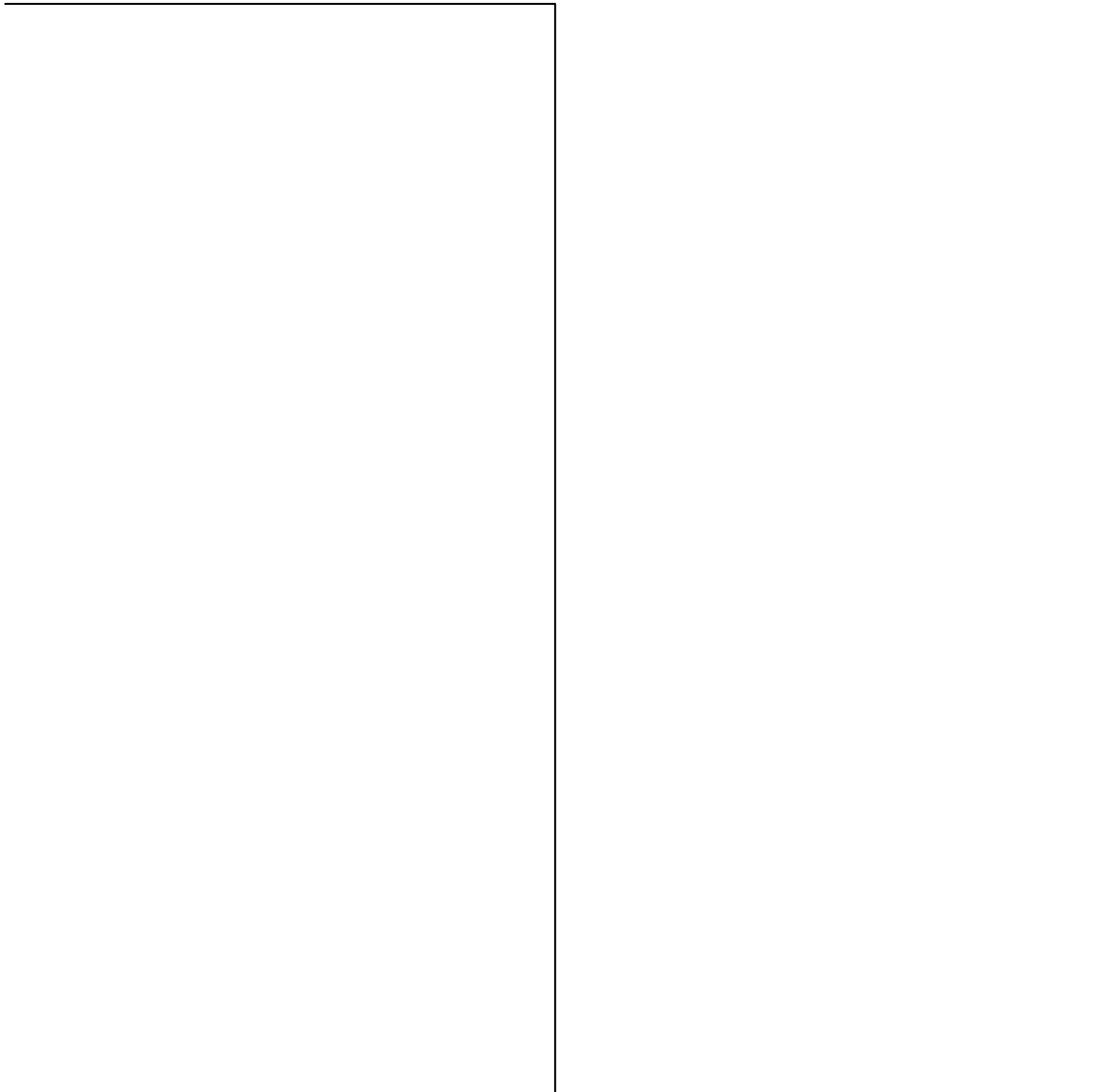
**11/ GRILLES – MISE EN VENTE**

Le Conseil municipal,

Après vote par 10 voix Pour et 1 Abstention,

CONFIRME sa décision de vendre les grilles à Monsieur Jérôme David pour la somme de 100€.

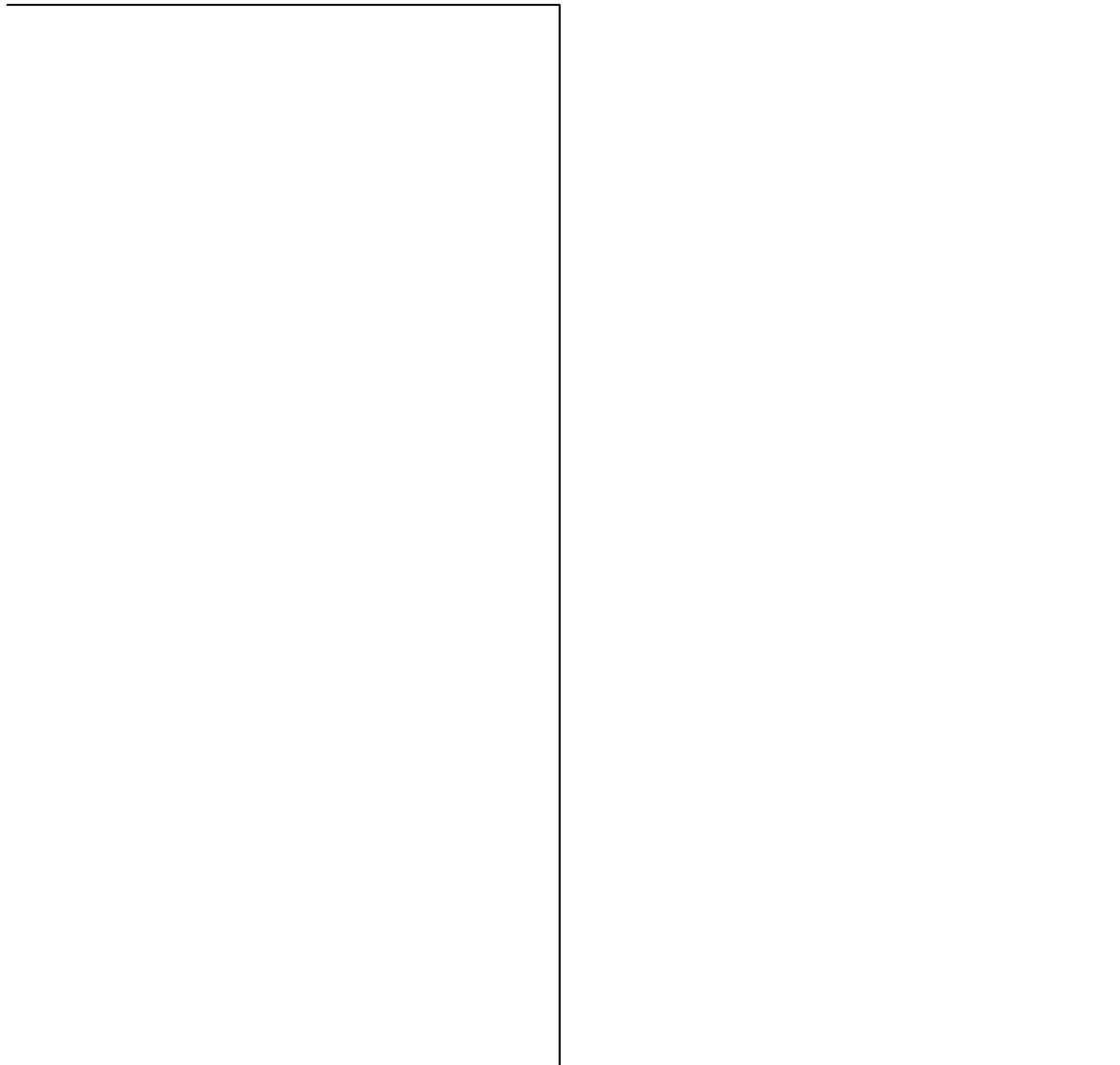
CHARGE Madame la Maire des opérations nécessaires à cette cession.



# COMMUNE DE MONTAUD

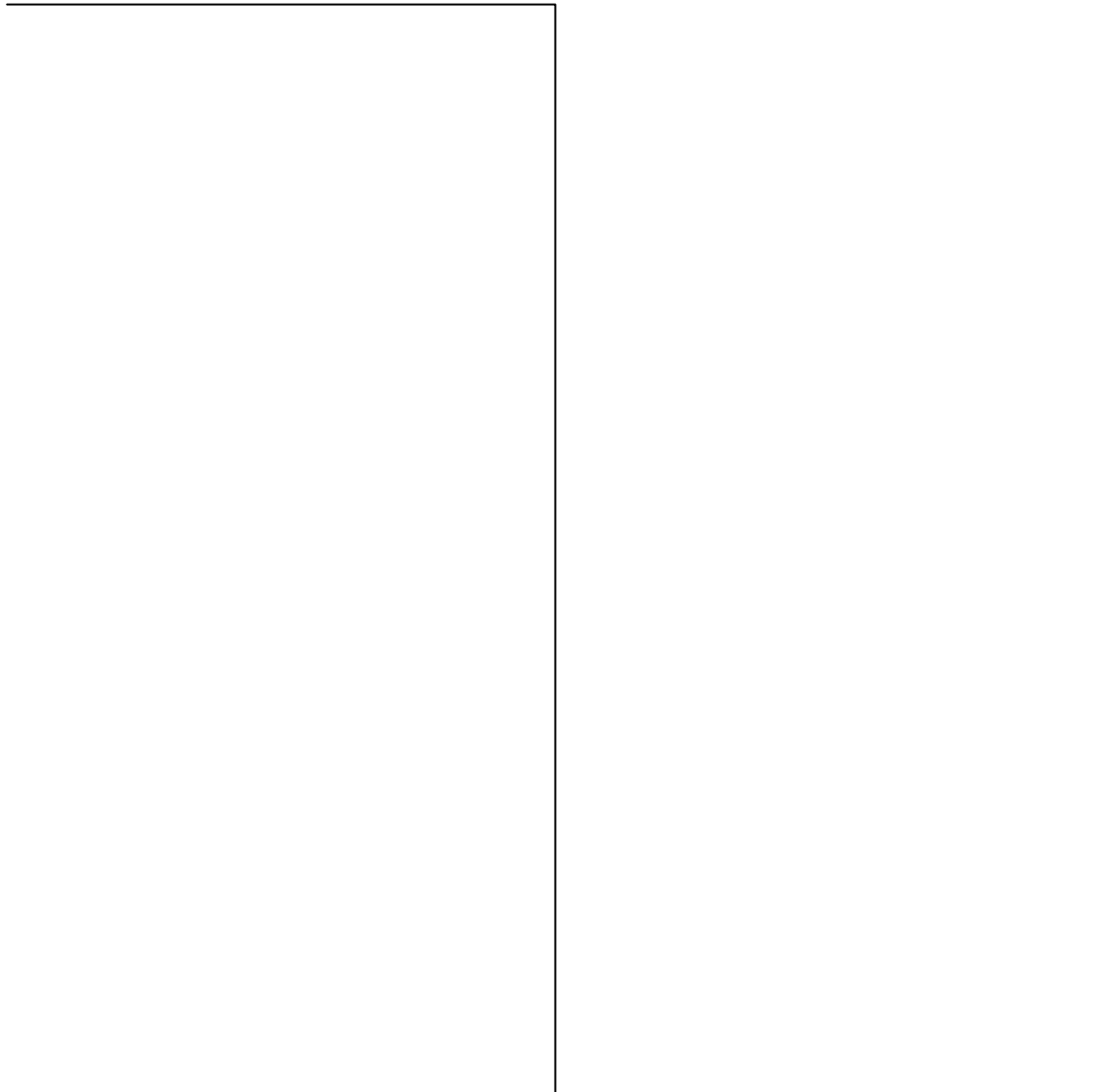
## 12/ SUBVENTIONS COMMUNALES

- ASCSM  
Demande extraordinaire de 200€ pour le travail de vannerie réalisée dans la salle La Montaudine.  
Le Conseil municipal, DECIDE avec 9 voix Pour, 1 voix contre et 1 Abstention, d'accorder une subvention exceptionnelle de 200€.
- Coup de Pousse  
Demande pour 50€ pour l'année scolaire.  
Le Conseil municipal, DECIDE avec 10 voix Pour et 1 Abstention, d'accorder la somme de 50€.



**13/ EMPLOI – RIFSEET**

Informations sur les conditions de mise en place du régime indemnitaire.  
La question est reportée à un prochain conseil.



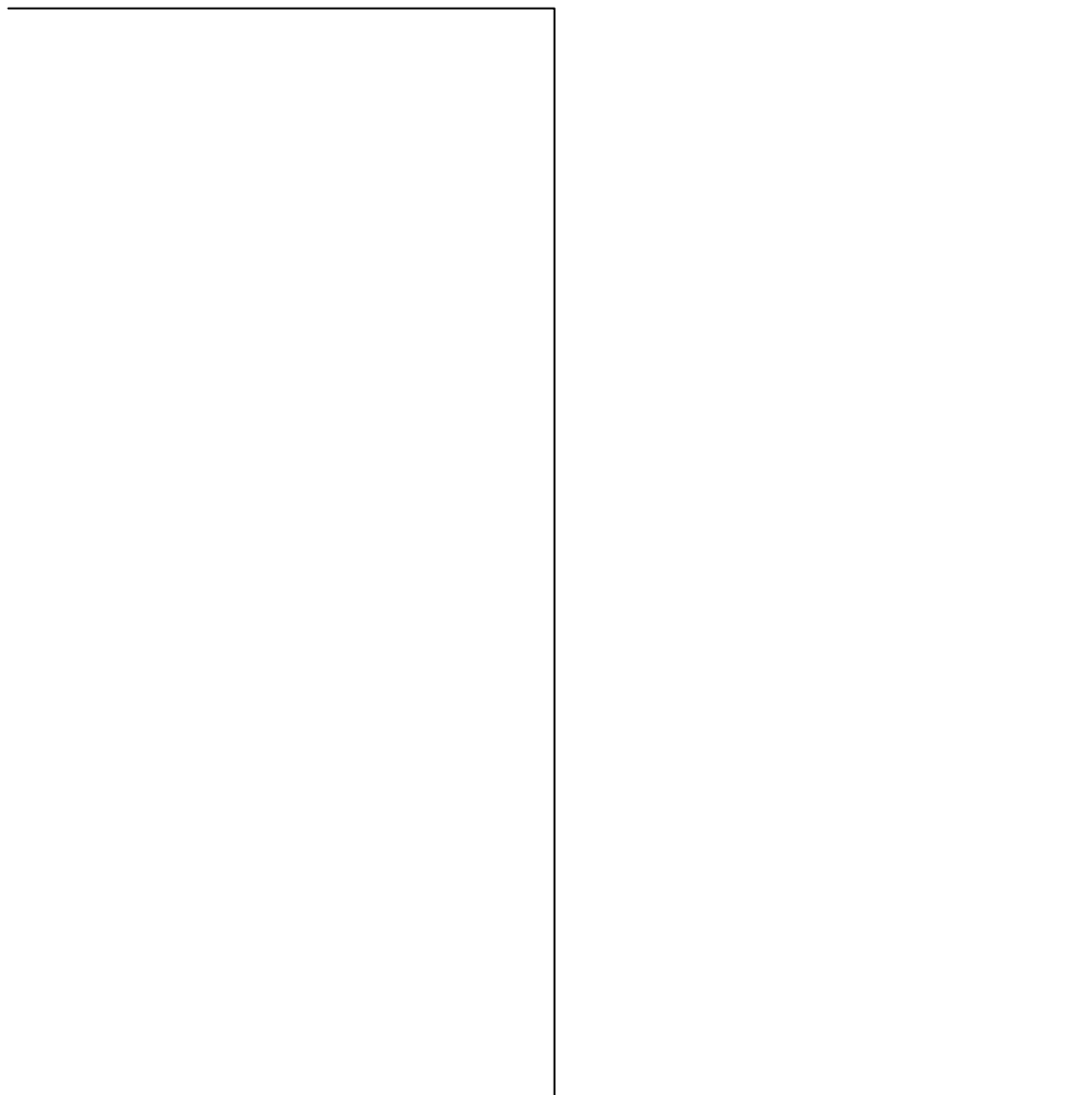
# COMMUNE DE MONTAUD

## **14/ ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil municipal,

Après vote par 9 voix Pour et 2 Abstentions,

DECIDE le transfert de l'activité « éclairage public au Territoire Energies 38 (TE38) à compter de 2020.



## **15/ NUMEROTATION**

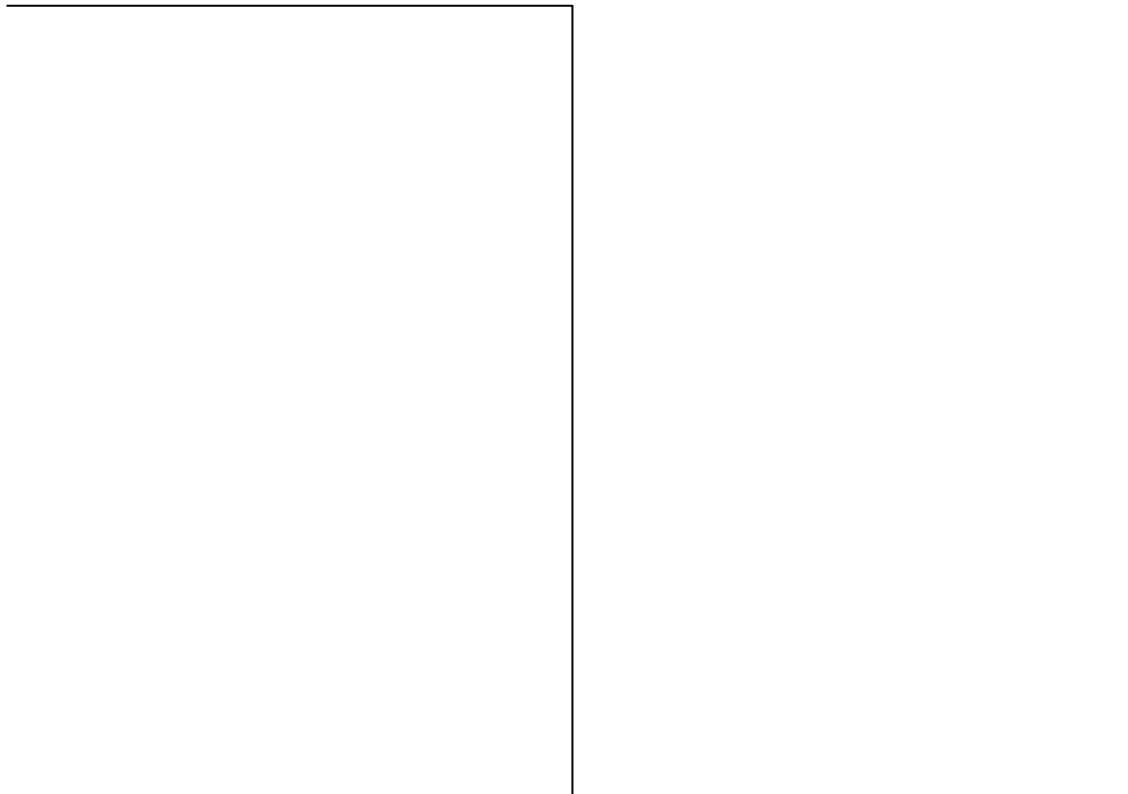
Suite à la mise en place de la numérotation sur la commune de Montaud et du fait de la prise en charge des panneaux de voies et des numéros de maison fournis aux habitants limitrophes, dépendant de la Commune de Veurey-Voroize,

Madame la Maire Propose de demander à la commune de Veurey de rembourser les frais engagés, soit 720,72€, selon tableau et convention joints.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, après vote par 9 voix Pour et 1 Abstention,

DECIDE de demander à la commune de Veurey-Voroize de participer à ces travaux de numérotation à hauteur de 720,72€, selon le tableau joint.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec la Commune de Veurey.



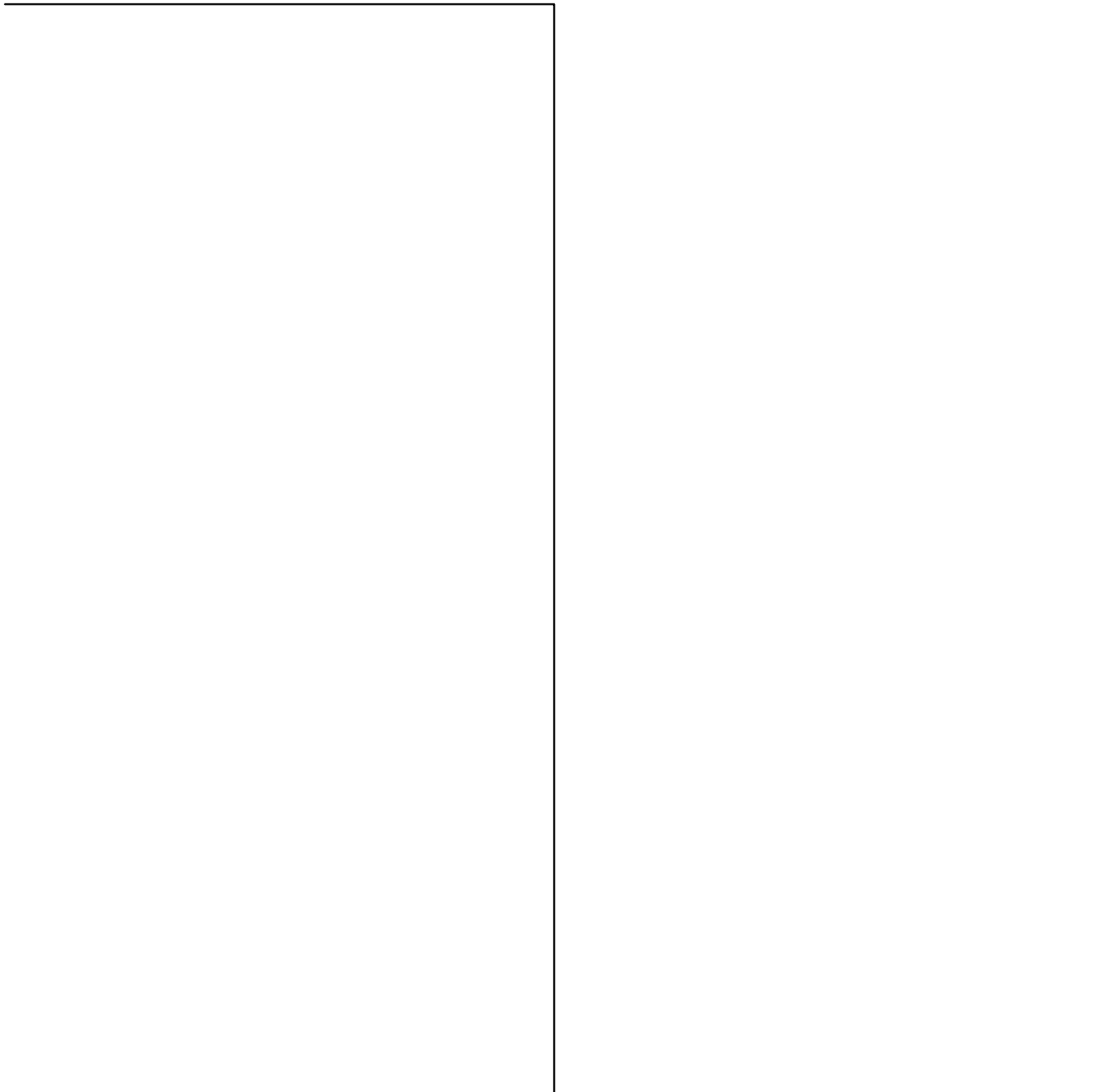


# COMMUNE DE MONTAUD

## **16/ SMVIC – RGPD**

Madame la Maire INFORME le Conseil municipal sur les possibilités de mutualisation de traitement de l'obligation de RGPD.

Elle RAPPELLE que la procédure a été entamée, qu'un délégué a été désigné en 2018 et PROPOSE de finaliser le dossier sans faire appel aux services de la mutualisation proposée par la SMVIC préconisant de faire appel au Centre de Gestion pour cette mise en place dans les communes.



**17/ DECISION MODIFICATIVE N° 6**

Madame la Maire INFORME le Conseil municipal que, suite aux frais d'études engagés dans le cadre de la mise en place de la numérotation, il convient de faire une écriture d'ordre comptable pour "transporter ces frais au compte immobilisation concerné" et pour ce faire prendre une décision modificative.

Le Conseil municipal, après vote par 10 voix Pour et 1 Abstention,

DECIDE la décision modificative suivante :

Section d'investissement :  
Dépense d'ordre - compte 2152 - chapitre 041 .... + 1739,62€  
Recette d'ordre - compte 2031- chapitre 041..... + 1739,62€

La séance est levée à 23h20

# COMMUNE DE MONTAUD

## Liste des décisions du Conseil municipal Séance du 03 décembre 2019

Numéro de délibération	Objet de la délibération
1	TRAVAUX – ATTRIBUTION - REPORTE
2	TRAVAUX PLAN ECOLES DEMANDE DE SUBVENTION
3	AFFOUAGE - CONSULTATION
4	VOIRIE COMMUNALE - CONSULTATON
5	DROIT DEPREEMPTION PARCELLES A 702 ET 703
6	DROIT DE PREEMPTION PARCELLE B 146
7	VENTE PARCELLE DROIT DE LA COMMUNE
8	VENTE PARCELLE – DECISION
9	VENTE PARCELLE - COLLOMBIERE
10	REGIE DE RECETTES – MISE A JOUR DES TARFS AU 01/01/2020
11	GRILLES – MISE EN VENTE
12	SUBVENTIONS COMMUNALES
13	EMPLOI RIFSEET
14	ECLAIRAGE PUBLIC – TRANSFERT COMPETENCE
15	NUMEROTATION
16	SMVIC - RGPD
17	DECISION MODIFICATIVE N°6